RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Title - Sujet				
Processeur de bois				
Solicitation No N° de l'invitation Date				
5P119-150374/A		2015-10	0-07	
Client Reference No N° de réf 5P119-150374	férence du client	•		
GETS Reference No N° de réf PW-\$MCT-015-5080	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME	
MCT-5-38047 (015)				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2015-11-17			Atlantic Standard Time AST	
F.O.B F.A.B.			•	
Plant-Usine: Destination:	: ✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur	
Drisdelle, Charlotte			act015	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No	N° de FAX	
(506) 851-6948 ()		(506) 851-6759		
Destination - of Goods, Service				
Destination - des biens, service PARKS CANADA	es et construction:			
40 Dalvay Crescent				
DALVAY				
Prince Edward Island				
C0A1P0				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	er au nom du fournisseur/
Signature	Date



5P119-150374

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mct 015 \end{array}$

File No. - N° du dossier

MCT-5-38047

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Acquisitions
1045 rue Main
1ier étage, foyer C
Unité 108
Moncton (N-B)
E1C 1H1

ou par

Télécopieur: (506) 851-6759

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises <u>par courrier électronique (courriel)</u> à l'intention de TPSGC <u>ne seront pas acceptées.</u>

File No. - N° du dossier 5P119-150374

TABLE DES MATIÈRES

PART	TIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	Besoin - soumission	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	Accords commerciaux	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE:	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE (4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	Exigences relatives à la sécurité	7
6.2	Besoin - Contrat	7
6.3	Clauses et conditions uniformisées	
6.4	Durée du contrat	7
6.5	Responsables	7
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	Attestations	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	Instructions d'expédition - livraison à destination	10

ANNEXES

ANNEXE A – BESOIN

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

ANNEXE C - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 5P119-150374

Id de l'acheteur - Buyer ID

MCT015

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

(Derived from - Provenant de: B4008T, 2014/06/26)

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2015/07/03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées **2003** incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

3. Liste de noms

- a. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement. »

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{MCT015}{N^{\circ}\,\text{CCC}\,/\,\text{CCC}\,\text{No.}/\,N^{\circ}\,\text{VME}} - \text{FMS}$

5P119-150374 5P119-150374
Le paragraphe 5.4 du document **2003.** Instructions uniformisées – biens ou services – besoins

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

concurrentiels, est modifié comme suit :

 Référence de CCUA
 Section
 Date

 C9000T
 Prix
 2010/08/16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard dix jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

(Derived from - Provenant de: A9076T, 2007/05/25)

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions.** Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 5P119-150374

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 5P119-150374

Id de l'acheteur - Buyer ID

MCT015

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe «A»

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0222T (2014/06/26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Référence de CCUASectionDateA0031TMéthode de sélection - critères techniques obligatoires2010/08/16

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 5P119-150374

Id de l'acheteur - Buyer ID

MCT015

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 5P119-150374

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir un Processeur de bois de chauffage automotrice, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

(Derived from - Provenant de: B4008C, 2014/06/26)

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015/09/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016 ou plus tôt tel qu'indiqué à l'annexe A.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Charlotte Drisdelle

Titre: Agente d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, unité 108

Moncton, N.-B. E1C 1H1

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 5P119-150374

Téléphone : (506) 851-6948 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom:	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel:	

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 5P119-150374

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A, selon un montant total de ______\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUASectionDateC2000CTaxes - entrepreneur établi à l'étranger2007/11/30H1000CPaiement unique2008/05/12

6.7. Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
 - (a) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 5P119-150374

51117-130374

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales 2010A (2015/09/03), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) Annexe C, Liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise du Soumissionnaire;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9068C	Règlements concernant les emplacements du	2010/01/11
	gouvernement	
B1501C	Appareillage électrique	2006/06/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances	2008/05/12

6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

a) rendu droits acquittés (DDP) **40 Dalvay Crescent, Dalvay, Île-du-Prince-Édouard** selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)

ANNEXE « A » – Besoin Nº de soumission 5P119-150374/A – Exigences et Spécifications obligatoires

BESOIN: Processeur de bois de chauffage automotrice

EXIGENCES OBLIGATOIRES:

À la date de clôture de l'invitation à soumissionner, les soumissions DOIVENT répondre aux exigences obligatoires énoncées dans les présentes.

Chaque exigence et spécifications doit être évaluée séparément. Les soumissionnaires sont demandés d'indiquer le numéro de page(s), dans la colonne fournie, correspondant à leur soumission, spécifications et/ou la documentation descriptive qui démontre chaque spécification et exigences.

Les spécifications et/ou la documentation descriptive complète devraient être remises avec la soumission, mais pourront être remises à une date ultérieure. Si les spécifications et/ou la documentation descriptive complète n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai pour se conformer à cette exigence. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus, la soumission sera déclarée non recevable.

Les propositions qui ne respectent pas les exigences et spécifications obligatoires seront jugées non recevables.

Toute déviance DOIT être approuvée, par écrit, AVANT la date de clôture de l'invitation à soumissionner, par l'autorité contractante.

Des changements au besoin et/ou les réponses aux questions seront apportées avec une modification à la demande de soumission affichés sur le « Achats et Ventes ».

Tronç d'alim	Tronçonneuse-fendeuse automotrice doit être capable d'alimenter mécaniquement la tronconneuse en	Conforme	Commentaires du fournisseur	Renvoi aux rensigne-	Pour le D'É	Pour le client seulement pour FINS D'ÉVALUATION TECHNIQUE
rondins, de les fen jusque da mesurent exigences suivants:	rondins, de couper ces derniers à la longueur désirée, de les fendre et de convoyer les rondins fendus jusque dans un camion dont les côtés de caisse mesurent 5 pi 6 po de hauteur, conformément aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivants:	Oui ou Non		techniques du fournisseur (n° de la page)	ATTEINT ou NON ATTEINT	COMMENTAIRES
	Exigences et Spécifications obligatoires :					
~	Source d'alimentation : Moteur à essence ou à diesel fourni en tant que partie intégrante de la tronçonneuse-fendeuse ou spécifiquement conçu pour fournir de la puissance à un arbre à cardan.					
2	Chevaux-vapeur du moteur : minimum 35;					
ဇ	Type de carburant : Essence ou diesel;					
4	Puissance du vérin de fendage : minimum huit (8) tonnes;					
5	Diamètre des rondins : Capacité de coupe à un diamètre minimal de 38 cm					
9	Longueur des rondins : capable de couper des rondins à une longueur minimale de 3,6 mètres (12 pieds)					

Tronç d'alim	Tronçonneuse-fendeuse automotrice doit être capable d'alimenter mécaniquement la tronçonneuse en	Conforme	Commentaires du fournisseur	Renvoi aux rensigne- ments	Pour le D'É	Pour le client seulement pour FINS D'ÉVALUATION TECHNIQUE
rondins, de les fer jusque de mesurent exigence suivants	rondins, de couper ces derniers à la longueur désirée, de les fendre et de convoyer les rondins fendus jusque dans un camion dont les côtés de caisse mesurent 5 pi 6 po de hauteur, conformément aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivants :	Oui ou Non		techniques du fournisseur (n° de la page)	ATTEINT ou NON ATTEINT	COMMENTAIRES
7	Type de coin de fendage : en croix					
∞	Longueur de découpe ajustable : longueur minimale de 300 mm à 600 mm;					
O	Chariot d'alimentation : doit pouvoir recevoir des rondins de 2,4 m (8 pi);					
10	Contrôles : manche à balai (et non à levier);					
7	Sécurité : Cage protectrice au niveau du dispositif de coupe et de fendage.					
12	Date de Livraison : Parcs Canada demande la livraison aussitôt que possible mais doit se faire au plus tard le 31 mars 2016.					
	Veillez s.v.p. aviser votre meilleur date de livraison offert :					

Annexe B

Base de Paiement

Nº d'article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire	Prix calculé
1	Tronçonneuse-fendeuse automotrice doit être capable d'alimenter mécaniquement la tronçonneuse en rondins, de couper ces derniers à la longueur désirée, de les fendre et de convoyer les rondins fendus jusque dans un camion dont les côtés de caisse mesurent 5 pi 6 po en hauteur conformément aux exigences et spécifications obligatoires indiqués à l'annexe A.	1	Lot	\$ Doit inclure les frais de livraiosn	\$
				Sous-total	\$
	Pour la livi	raison à l'Île-c	du-Prince Éd	ouard - TVH 14%	\$
				Total	\$

Aviser Nom de la marque et numéro de modèle du Fabricant d'équipement original (FEO)

Tous frais de la livraison doit être inclus aux prix.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

5P119-150374

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE